Guide pratique de la propreté

La Seyne-sur-Mer

Métropole Toulon Provence Méditerranée

La Seyne-sur-Mer

Edito

Une ville propre est une ville qui rayonne !

La propreté publique est essentielle pour préserver notre riche patrimoine et notre nature exceptionnelle qui font notre fierté. Nos plages, nos massifs forestiers, nos bâtiments historiques sont autant de joyaux dont nous devons prendre soin.

Ce guide présente nos engagements et le travail que nous effectuons tout au long de l'année pour entretenir l'espace public. Chaque jour, la municipalité met à votre disposition de nombreux services et infrastructures de qualité pour vous garantir un cadre de vie sain, agréable et épanouissant pour tous.

Nous œuvrons au quotidien pour une ville plus propre, plus belle et plus accueillante grâce au nettoyage des rues, au ramassage des ordures et des encombrants, et à la collecte du tri sélectif. Aujourd'hui, nous allons plus loin dans nos engagements en développant de nouveaux services comme le traitement des déchets verts. A ce titre, La Seyne-sur-Mer est la première commune de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à organiser le broyage de ces déchets sur site. Toutes ces actions, nous les menons avec vous et TPM, dans l'intérêt de La Seyne-sur-Mer et des Seynois.

La propreté de notre ville est également un acte citoyen qui nous concerne tous. Chacun doit adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement. A nos côtés, devenez acteur du renouveau et participez à travers les actions collectives de nettoyage au rayonnement de notre territoire et de ses richesses !

Nathalie BICAIS
Maire de La Seyne-sur-Mer
Vice-président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
Conseiller départemental du Var

SOMMAIRE

4 LA PROPRETE DE LA VILLE : UNE EXIGENCE, UN SERVICE

7 MA VILLE EST BELLE, JE LA MAINTIENS PROPRE

8 COLLECTE DES DÉCHETS

9 PAPIER / CARTON

10 PLASTIQUE / MÉTAL

11 VERRE

12 VÊTEMENTS / TEXTILES

13 LES ENCOMBRANTS

14 VALORISONS NOS DÉCHETS VERTS / LE COMPOSTAGE

16 REDUIRE SES DECHETS, C'EST POSSIBLE

17 BOÎTE À DONS

18 DÉCHETTERIE

20 TRIZZY / MÉMO

COLLECTE GRATUITE
à votre domicile de vos encombrants
du lundi au vendredi sur rdv au **0800 202 300**

LA PROPRETE DE LA VILLE : UNE EXIGENCE, UN SERVICE

" Agissons ensemble pour une ville plus propre et plus belle ! "

NOS OBJECTIFS

❶ Rendre notre cadre de vie plus agréable

❷ Améliorer ensemble la propreté de l'espace public utilisé et fréquenté par chacun d'entre nous

❸ Vous informer sur les bonnes pratiques et sur les équipements à votre disposition

LA PROPRETE URBAINE

Chaque jour

- Nettoyage des rues du centre-ville et des grands axes de circulation
- Collecte de toutes les corbeilles
- Ramassage des déchets canins
- Nettoyage des canisites
- Nettoyage des plages en période estivale

Chaque semaine

- Décrassage des rues du centre-ville
- Désherbage des abords de voirie

À chaque évènement

- Nettoyage après chaque marché forain
- Nettoyage des espaces après chaque manifestation

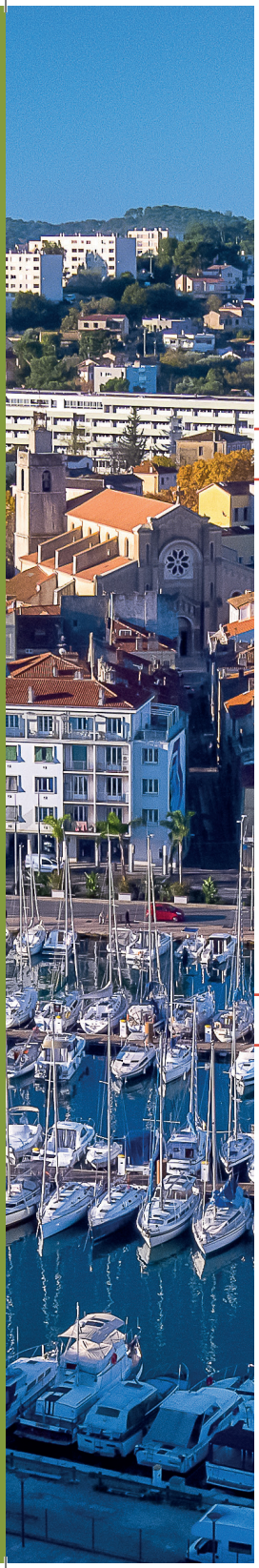

Afin de garder une ville propre et accueillante, la propreté de la commune est assurée à la fois par un prestataire privé et par l'association de service pour l'inclusion (ASPI).

La propreté concerne tout le monde, chacun doit faire preuve de civisme pour vivre dans une ville propre et agréable.

NETTOYAGE DES RUES

Le prestataire PIZZORNO :

- Les rues du centre-ville sont nettoyées quotidiennement par des engins de lavage/balayage mécanisé. De plus, des agents réalisent du balayage et du ramassage des déchets manuellement.
- Après chaque manifestation ou évènement culturel, l'espace public est nettoyé.
- Le décrassage d'espaces pavés et des accotements dallés est réalisé selon plusieurs fréquences, de deux à quatre fois par mois.
- Plusieurs engins de balayage et de lavage sont répartis sur la commune pour réaliser le nettoyage de tous les quartiers de la ville selon un plan d'action sur mesure.
- Les 600 corbeilles situées sur l'ensemble du territoire sont vidées tous les jours et selon les secteurs, plusieurs fois par jour.

NETTOYAGE DES MARCHÉS

Pendant 1h30, 2 engins spécifiques nettoient de manière mécanique les marchés forains hebdomadaires.

- Lundi et mercredi : Place Saint Jean
- Du mardi au dimanche : Cours Louis Blanc (Centre-ville)
- Vendredi : Les Sablettes

En complément, les salariés de l'ASPI ramassent les divers déchets dans les massifs végétalisés aux abords de la place Saint-Jean.

LA PROPRETE DE LA VILLE : UNE EXIGENCE, UN SERVICE

NETTOYAGE DES PARCS

- Les parcs de la Navale et Fernand Braudel sont nettoyés du lundi au vendredi par deux agents en contrat d'insertion. En complément, le service des Espaces Verts entretient les deux parcs les week-ends.
- Des corbeilles enterrées ont été installées dans ces parcs. Elles ont une plus grande capacité de stockage de déchets et améliorent le cadre de vie.
- Des cendriers urbains ont été installés dans le parc Braudel, aux abords de la plage des Sablettes.

NETTOYAGE DES PLAGES

Le nettoyage de ces espaces naturels est effectué avec des fréquences qui évoluent en fonction de la saisonnalité.

Du 1er au 31 mai : 2 nettoyages par semaine
Du 1er au 15 Juin : 3 nettoyages par semaine
Du 16 juin au 15 septembre : 7 nettoyages par semaine
Du 16 septembre au 30 septembre : 3 nettoyages par semaine
Du 1er au 30 octobre : 2 nettoyages par semaine

Sont enlevés :

- Les détritus en surface
- Les détritus dans le sable sur 15 cm d'épaisseur à l'aide d'une cribleuse

POUR RAPPEL, LA PLAGE DES SABLETTES EST NON FUMEUR

Prochainement, la Métropole Toulon Provence Méditerranée va mettre en place la collecte et le recyclage des mégots. La Seyne-sur-Mer sera l'un des sites pilotes.

MA VILLE EST BELLE, JE LA MAINTIENS PROPRE

1 LES DÉPÔTS SAUVAGES ET LES ABANDONS D'ORDURES MÉNAGÈRES

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique ou privée est interdit. Il constitue une infraction à l'article 631-2 du code Pénal. Il est sanctionné d'une contravention forfaitaire de **135 €** qui peut aller jusqu'à **1500 €** si la police est saisie, avec confiscation du véhicule.

2 LES DEJECTIONS CANINES

Toute déjection canine non ramassée sur la voie publique est interdite. Elle constitue une infraction à l'article 632-1 du code pénal. Le propriétaire du chien est sanctionné d'une contravention allant de **68 €** à **457 €**. Pour combattre cette problématique, la commune de La Seyne-sur-Mer a implanté 6 canisites et 60 distributeurs de sacs biodégradables pour déchets canins repartis dans la ville.
> 75 000 sacs sont distribués annuellement.

3 TAGS, GRAFFITIS ET COLLAGE SAUVAGE

Vous relevez des tags, n'hésitez pas à le signaler pour qu'ils soient retirés !

Contactez nos services via le 04 94 06 96 33 ou via l'adresse mail : biq@la-seyne.fr

4 MÉGOTS, PAPIERS, PETITS DÉTRITUS

Ne jetez pas vos mégots de cigarette dans la rue, vous êtes passible d'une contravention allant jusqu'à **150 €**.

5 LA MECANIQUE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Cette pratique constitue une infraction à l'arrêté municipal et à l'article 116-2 du code de la voirie routière. Elle est sanctionnée par une contravention de 5ième classe de **1500 €** et plus.

6 LE NON-RESPECT DES REGLES DE COLLECTE

Ne pas respecter les horaires de sortie des sacs et des conteneurs constitue une infraction à l'article 632-1 du code Pénal.
Ces faits sont sanctionnables par une contravention de **35 €**.

COLLECTE DES DÉCHETS

La Métropole TPM a confié la collecte des ordures ménagères résiduelles à un prestataire. Celui-ci intervient du lundi au dimanche avec des fréquences différentes selon les quartiers.
La collecte sélective est réalisée soit en porte à porte par le prestataire PIZZORNO soit en point d'apport volontaire par le SITTOMAT.
Les jours des différentes collectes sont consultables sur :
www.la-seyne.fr/services-aupublic/cadre-de-vie/collecte-des-dechets

BON À SAVOIR

Le recyclage coûte moins cher à la collectivité. Le tri est une action efficace et nécessaire pour éviter la surproduction de déchets et permettre le renouvellement et la fabrication de nouveaux produits. Il contribue à l'économie de nos matières premières et à la protection de l'environnement.

COLLECTE DES ORDURES MENAGÈRES

LES ORDURES MÉNAGÈRES DOIVENT ÊTRE CONDITIONNÉES DANS DES SACS POUBELLE FERMÉS

MAISON INDIVIDUELLE →

COLLECTIF →

CENTRE-VILLE →

PAPIER / CARTON

MAISON INDIVIDUELLE

COLLECTIF

CENTRE-VILLE

PAV CARTON-PAPIER

Les points d'apport volontaire sont disponibles et accessibles à tous. Localisation sur le site de sittomat :
https://www.sittomat.fr/comment-trier/supports-pratiques/map/#commune=2&type=0

PLASTIQUE / MÉTAL

MAISON INDIVIDUELLE

COLLECTIF

CENTRE-VILLE

PAV PLASTIQUE METAUX

VERRE

MAISON INDIVIDUELLE

COLLECTIF

CENTRE-VILLE

TRI VERRE

Les points d'apport volontaire sont disponibles et accessibles à tous.
Localisation sur le site de sittomat :
https://www.sittomat.fr/comment-trier/supports-pratiques/map/#commune=2&type=0

VÊTEMENTS / TEXTILES

MAISON INDIVIDUELLE

COLLECTIF

CENTRE-VILLE

PAV TEXTILE

LES ENCOMBRANTS

ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS GRATUITEMENT

Les objets volumineux ou lourds peuvent être collectés par le service des encombrants.

Sur simple appel du lundi au vendredi au:

0 800 202 300 (numéro vert).

8h30 / 12h00 - 13h30 / 17h00

Il vous sera communiqué un jour et un horaire de passage.
Vous serez informé des modalités lors de la prise de rendez-vous.

OBJETS ACCEPTÉS

LE MOBILIER USAGÉ
Buffet / Chaise / Table / Literie / Canapé / Fauteuil

LE PETIT MATÉRIEL
Vélo / Poussette / Jouet / Siège

LES DÉCHETS VOLUMINEUX
Ferraille / Planches et objets en bois / Eléments de carrosserie / Tuyauterie

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE
Ordinateur / Tablette / Electroménager

LES DÉCHETS SPÉCIFIQUES
Pneumatiques / Batterie automobile / Bidon d'huile
Peinture / Solvants et produits chimiques

OBJETS EXCLUS

ORDURES MÉNAGÈRES

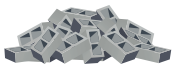

DÉCHETS PROVENANT DE TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
Gravats / Décombres / Plâtre / Porte / Cadre de fenêtre

CARCASSE ET PIÈCES DE VÉHICULES

DÉCHETS VERTS

VALORISONS NOS DÉCHETS VERTS

Les poubelles vertes n'aiment pas les déchets verts.
Ne les jetez plus, valorisons-les !

Le broyage et la collecte des végétaux, menés par l'Association de Service Pour l'Inclusion (ASPI), permettent de répondre à deux objectifs majeurs :

- la lutte contre la recrudescence de dépôts illicites de déchets verts sur le territoire communal,
- la diminution du tonnage des ordures ménagères.

1 LA COLLECTE ET LE BROYAGE DE VÉGÉTAUX SUR SITE

Des points de broyage et de collecte sont à votre disposition les samedis matin dans différents quartiers de 9 h à 12 h.

Retrouvez le calendrier sur la-seyne.fr.

Vous aurez la possibilité de repartir avec votre broyat si vous le souhaitez : utile pour entretenir votre jardin et réduire votre consommation d'eau.

2 LA COLLECTE GRATUITE DES DÉCHETS VERTS À VOTRE PORTE

La collecte des déchets verts, à votre domicile, se fait sur simple appel au **06 83 84 22 23** pour une prise de rendez-vous.

BON À SAVOIR

Grâce à ces actions combinées et l'engagement des Seynois, **147 Tonnes** de déchets verts ont été valorisées sur la commune l'année passée.

VALORISONS NOS DÉCHETS VERTS

Durant tout le mois de janvier de chaque année, une collecte de sapins est réalisée sur des points de regroupement. Retrouvez-les sur le site de la ville.

L'opération des sapins de noël est un succès avec près de 1800 sapins collectés et broyés.
Le broyat récolté est répandu dans les espaces verts et au pied des arbres de la ville.

EN 2022

56,52 TONNES COLLECTÉES

MERCI!!!

LE COMPOSTAGE

À partir du 1er janvier 2024, le tri des biodéchets à la source sera obligatoire.
Des composteurs sont à votre disposition au Service Propreté, Avenue St-Exupéry à La Seyne-sur-Mer.

+ D'INFOS : www.sittomat.fr

REDUIRE SES DECHETS, C'EST POSSIBLE

COLLECTE ET BROYAGE DE VÉGÉTAUX

- Service de broyage de végétaux en point fixe **Tél 04 94 06 92 40**
- Service de collecte des végétaux à domicile (service gratuit) de septembre à décembre et de janvier à juillet
  Prendre rendez-vous au **06 83 84 22 23**

COMPOSTAGE

- Mise à disposition de lombri composteur pour les personnes résidant en appartement
  (contacter le SITTOMAT au **04 94 89 64 94**)
- Mise à disposition de composteurs individuels au **04 94 06 92 40**

RÉPARER ET DONNER AU LIEU DE JETER :

Ressourcerie du Pont Levant :
32 rue Maurice Ravel
83500 La Seyne-sur-Mer
Tél. **04 83 16 00 20**

Repair Café :
31 rue François Vuillon
83500 La Seyne-sur-Mer
Tél. **06 34 29 36 89**

LIMITER LES EMBALLAGES ET PRODUITS À USAGE UNIQUE :

- Privilégier des produits concentrés en grand format ou en vrac

OPTER POUR DES PRODUITS RÉUTILISABLES :

- Sacs en tissu ou cabas pour faire vos courses
- Bocaux en verre ou en plastique réutilisables

ACTIONS SPECIFIQUES

- Ramassage des sapins de Noël

BOÎTE À DONS

LA COMMUNE MET À VOTRE DISPOSITION DES BOÎTES À DONS COLLECTIVES

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un meuble en libre-service est dédié à l'échange et aux dons d'objets divers entre particuliers : **on y dépose librement des objets en bon état (livres, déco, jouets, puériculture, vaisselle, ...) et on s'y sert gratuitement.**

Une seconde vie est ainsi donnée à ces objets. Vous participez à la lutte contre le gaspillage. Votre geste a une portée environnementale, économique et sociale.

Retrouvez les boîtes à dons aux adresses suivantes :

1. Placette des oiseaux, route de Janas
2. Avenue Auguste Renoir, au niveau de la poste
3. Avenue des fleurs
4. Avenue Antoine St Exupéry, à l'intérieur de la déchetterie
5. Avenue Rosa Luxemburg
6. Chemin du vieux Reynier
7. Centre Culturel Nelson Mandela, avenue Bartolini

DECHETTERIE

Quartier Peyron
95-143 Avenue Antoine de St Exupéry
83500 La Seyne-sur-Mer

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi : 8h00 / 11h45 - 13h45 / 16h45
Le vendredi : 8h00 / 11h45 - 13h45 / 16h30
Le samedi : 8h00 / 11h45

Règlement et acceptation des déchet : www.la-seyne.fr
Service réservé aux particuliers sur présentation de la carte d'accès

MODALITÉ D'OBTENTION DE LA CARTE

La carte est délivrée immédiatement sur présentation des justificatifs:

- Pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- La carte grise du véhicule qui entrera sur le site de la déchetterie.

Tous les justificatifs doivent être au nom du demandeur.
Pour les voitures de fonction : attestation de l'employeur mentionnant son accord pour l'utilisation du véhicule à des fins personnelles.

Horaires d'accueil du service propreté :
Du lundi au vendredi: 8h45 / 12h00 - 13h15 / 16h00

Fin 2024, le futur **pôle environnemental** prendra place à l'avenue Estienne d'Orves. Pour lutter contre le gaspillage et s'inscrire dans une économie circulaire, il comprendra une recyclerie.

Pour obtenir
les formulaires pour
l'obtention de la carte
d'accès aux déchetteries
SCANNEZ
CE QR CODE

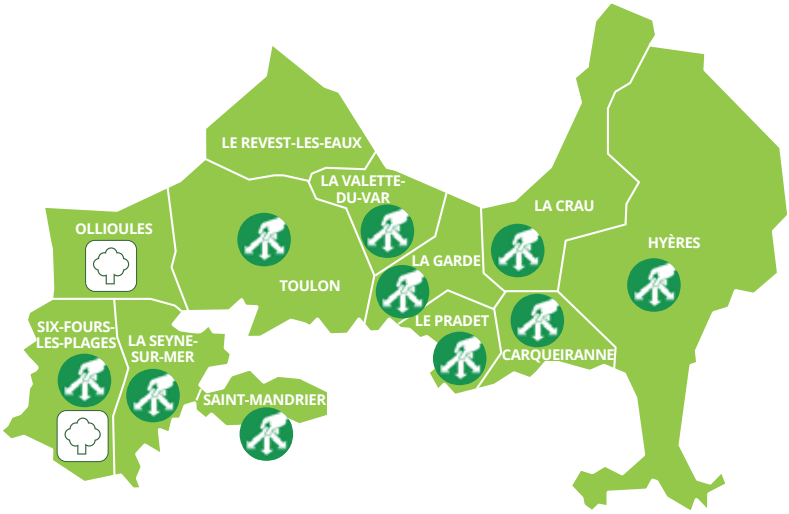

10 pôles de valorisations **2 aires de déchets verts**

DÉCHETS ACCEPTÉS

DÉCHETS REFUSÉS

- Ordures ménagères résiduelles
- Déchets putrescibles à l'exception des déchets verts
- Engins immatriculés
- Déchets phytosanitaires professionnels
- Déchets d'amiante
- Produits radioactifs
- Engins explosifs et fusées de détresse
- Déchets non refroidis
- Déchets industriels
- Matériaux infestés de termites, déchets verts infestés de charançon rouge
- DASRI (déchets d'Activités de soins à Risques Infectieux)
- Médicaments
- Cadavres d'animaux

UNE QUESTION SUR LES CONSIGNES DE TRI ?

TRIZZY EST LÀ POUR VOUS !

Trizzy

TRIZZY est un chat bot qui vous accompagne pour la gestion et la réduction de vos déchets, en favorisant l'économie circulaire locale.

POSEZ-LUI TOUTES LES QUESTIONS QUE VOUS VOULEZ, IL VOUS RÉPONDRA AVEC PRÉCISION :

- Guide du tri
- Trouvez un équipement près de chez vous
- Mémo tri
- Calendrier de collecte
- Horaires d'ouverture de la déchetterie
- Une question sur les flux de déchets acceptés en déchetterie

TRIZZY

https://www.la-seyne.fr/services-au-public/cadre-de-vie/collecte-des-dechets

MÉMO

COCHEZ VOS JOURS DE COLLECTE - ORDURES MÉNAGÈRES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
○	○	○	○	○	○	○

COCHEZ VOS JOURS DE COLLECTE - TRI SELECTIF

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
○	○	○	○	○	○	○

CALENDRIER DE COLLECTE

NUMÉROS UTILES

Service propreté : **04 94 06 92 40**
Collecte de déchets verts : **06 83 84 22 23**
Encombrants : **0 800 202 300**
Mairie : **04 94 06 95 00**
Police municipale : **04 94 06 95 28**
Sittomat : **04 94 89 64 94**

Une question, un signalement, bac trop petit ou volé ?
Nous sommes à votre écoute : **laseyne.proprete@metropoletpm.fr**
Avenue Antoine de Saint Exupéry - 83500 LA SEYNE-SUR-MER
Tél. 04 94 06 92 40
Du lundi au vendredi 8h45 - 12h00 / 13h15 - 16h00